



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par IFAS/LP MENDES France de St Pol sur Ternoise au nom des intéressés en date du 23/07/22 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
LECAS	SEVERINE
FLAMENT	JEANNE
EMO	CORINNE
DESCHARLES	CHARLOTTE
JACQUIN	STEPHANIE
DANTHOIS	BENEDICTE
TIRMARCHE	FANTINE
DELPORTE	CAMILLE
DEPRES	CHLOE
JANNOT	AMELIE
ORTET	CECILIA
BECQ	JUSTINE

NOM	PRENOM
BACQUET	LAURA
DUHAMEL	ILANE
NOIREZ	DELPHINE

Fait à LILLE, le 25/07/2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN